

Audition de l'UNAFORIS par le CPNE le 21 Juin 2021

Participants CNPE : Emmanuelle Latour (secrétaire générale du CNPE) – Georges Labazée (vice-président du CNPE) – Georges Picherot (Société Française de Pédiatrie) – Katy Lemoign (UNIOPSS)– Christine Ducourant (ATD Quart Monde) –Frédéric Phaure (ENPJJ)– Bérangère Dejean (CNAPE) – Jeanne Cornaille (Gepso)

Participants UNAFORIS : Roger Abalain, Diane Bossière, Nadia Zeghmar, Cécile Formeau

Rappel de ce qu'est l'UNAFORIS - Diane Bossière – Déléguée générale

- Une union choisie des 110 EFTS qui forment l'essentiel des professionnels de l'intervention sociale, dont ceux de la protection de l'enfance.
- 100 000 personnes formées par an, dont 60 000 en formation initiale.
- Les personnes formées, interviennent au domicile (AF, TISF) ou en établissement (MECS, CER, etc.), dans le public ou dans le privé. Elles doivent être robustes en savoirs, savoir être et savoir-faire professionnels - Et ensuite en proposant de la formation continue en proximité.
- Choix que formations soient toutes des formations professionnalisantes, pour moitié formées sur le terrain, en formation initiale ou par l'apprentissage, avec un lien direct entre EFTS et sites qualifiants – plusieurs sont reliés à des sauvegardes

Une des missions de l'UNAFORIS est de faire l'interface entre les politiques publiques et les évolutions de l'offre de formation. Dès l'élaboration des politiques publiques, et ensuite avec les autres acteurs, d'améliorer les formations existantes ou de construire des réponses. D'où notre participation au CNPE, via Roger Abalain et les interactions créées grâce à cela, entre ceux qui forment et ceux qui travaillent aux réformes. C'est en ce sens que le travail engagé dans cette commission formation du CNPE est à poursuivre absolument, de concert avec le CNFPT et l'ENPJJ, qui savent que nous appelons toujours de nos vœux des coopérations, pour unir nos forces pour mobiliser personnes et ressources et former le plus grand nombre de personnes possible. C'est important en vue de la table ronde d'octobre, que nous puissions justement en parler ensemble.

C'est pour en donner des exemples, que je passe la parole à deux porte-paroles de centres de formation de notre réseau, bien engagés dans le domaine de la protection de l'enfance et partie prenantes des travaux du CNPE

Nadia Zegmar – ENSEIS – sur la manière dont on aborde ce type de problématique à l'UNAFORIS et dans les EFTS

Nadia Zeghmar – ENSEIS à Lyon

1. Le contexte de l'audition : le projet de loi réformant la protection de l'enfance

C'est dans le contexte d'une nouvelle étape dans la stratégie nationale 2020- 2022 de protection de l'enfance que se tient cette audition portant sur les besoins de formation des personnels intervenant en protection de l'enfance et la façon dont le **réseau Unaforis** peut y concourir.

Par ce nouveau projet de loi, l'intention du législateur est bien de construire un socle commun de droits pour tous les enfants, soutenir les professionnels, et plus largement construire **une nouvelle étape dans la politique publique de la protection de l'enfance** dans le cadre du partage des compétences consacré par les lois de décentralisation, pour :

- mieux protéger les enfants contre les violences ;
- améliorer le quotidien des enfants protégés, que ce soit en termes d'accueil ou d'accompagnement ;
- améliorer les garanties procédurales au bénéfice des enfants ;
- mieux piloter la politique de prévention et de protection de l'enfance, confiée depuis la loi de décentralisation de 1983 aux départements.

Ce projet de loi s'inscrit dans un continuum : loi n° 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance et la loi n° 2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

2. Des constats accablants et récurrents concernant l'efficacité du système français de protection de l'Enfance et sa nécessaire réforme :

Des efforts très significatifs sont déployés pour une politique reposant sur un ensemble de mesures éducatives, judiciaires et sanitaires.

300 000 enfants accueillis en 2018, 5 milliards d'euros de fonds publics au service du déploiement du système français de protection de l'enfance.

Participent à cette politique publique les associations du secteur social et médico-social qui ont pour vocation première l'accompagnement des publics vulnérables, enfants, adolescents, personnes handicapées, personnes âgées et tout autre public relevant d'un effort particulier de la collectivité.

Ce secteur comprend aujourd'hui près de **35 000 établissements ou services sociaux et médico-sociaux, au sens du Code de l'action sociale et des familles (CASF)**, c'est à dire autorisés et tarifés et disposent d'environ 1,5 millions de places. Si l'on ajoute le domaine de

la petite enfance (accueil collectif, assistantes maternelles, garde à domicile), le secteur représente une capacité d'hébergement ou personnes de 1,7 million de places.

Pour autant, les questions fondamentales demeurent :

« **Savons-nous protéger nos enfants** ? Ce questionnement est à la base des tournants pris par les politiques publiques à la lumière de décès pour maltraitance

« **Que deviennent-ils** ? » Le paradoxe est que l'attention portée à cette question n'induit pas une mobilisation très forte sur les recherches conduites.

Pour autant, les chiffres calamiteux sur les sorties négatives de la protection de l'enfance sont aujourd'hui connues du grand public : 1/3 des jeunes sans abri et errants ont été accompagnés par les services de l'ASE.

→ Le dispositif de protection de l'enfance demeure constamment questionné et de façon récurrente depuis le tournant des années 2010, (notamment avec la publication d'un premier rapport critique de la Cour des Comptes) suivi d'une série de rapports publics mettant en valeur **l'opacité**, le manque de **coordination des acteurs publics et associatifs**, le **déficit d'évaluation** de cette politique publique, et questionnant sur :

Son efficacité,

Son efficacité

Sa bientraitance globale,

Sa capacité à réformer les parcours d'enfants victimes de violences, maltraitances, négligences.

Le rapport de Geneviève Avenard (2015) décrivait les impasses de la coordination entre la protection de l'enfance et le secteur médico-social et mettait en exergue de façon précise l'impact sociétal et éducatif du fonctionnement en silo et de la non prise en compte des besoins spécifiques des « enfants invisibles (70 000 enfants porteurs de handicap accueillis dans les dispositifs de l'ASE). Ce rapport du Défenseur des droits soulignait la grande hétérogénéité et la grande complexité des situations et les difficultés spécifiques auxquelles sont confrontées les familles, la fragilisation extrême de ces enfants les exposant tout particulièrement à des dénis de leurs droits : à la santé, à la scolarité, à une vie en famille, à la protection contre la violence sous toutes ses formes...

Le Défenseur des droits et la Défenseure des enfants avaient énoncé plusieurs propositions à destination des pouvoirs publics et collectivités territoriales notamment pour faire évoluer les politiques publiques et les pratiques professionnelles.

Le rapport Martin Blachais (2017) est particulièrement éloquent sur la nécessité d'asseoir un corpus scientifique partagé définissant le périmètre, le contenu, voire les outils d'analyse contribuant à l'appréhension des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. Parmi les 38 propositions, le rapport propose d'améliorer les connaissances sur les

déterminants de santé des enfants en protection de l'enfance, de mettre en place des référentiels et des formations visant à acquérir les connaissances nécessaires à la prise en compte des besoins fondamentaux, d'élaborer des programmes d'accompagnement et de soutien à la parentalité et un cadre de référence national partagé (cf. présentation du rapport – CNAPE)

Les motivations de l'actuel projet de loi ne font pas rupture avec les constats antérieurs, bien au contraire, mais réaffirment la volonté de réforme compte tenu :

- «des **résultats insuffisants dans la lutte contre les violences commises contre les enfants**, y compris en **institution** »,
- De l'**insuffisante réponse aux « attentes de professionnels engagés »**,
- Des « **capacités d'action limitées** » par des réglementations inadaptées.
- Un « **déficit de coordination** » entre les différents intervenants sans cesse rappelé

Plus globalement, ce projet veut transformer la manière de conduire les politiques publiques et changer le regard de la société sur les enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Ces différents rapports et textes législatifs conduisent aujourd'hui à soutenir la volonté de créer les conditions d'un « changement de paradigme » selon le terme employé, pour la mise en œuvre d'une politique publique de protection de l'enfance réformée en profondeur.

« Les rapports récents de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et de la Cour des comptes sur la protection de l'enfance ont montré qu'un changement de paradigme était aujourd'hui nécessaire afin d'accentuer beaucoup plus fortement l'action publique autour des enjeux de prévention mais également de rénover le pilotage de cette politique, pour renforcer sa cohérence et son efficacité »

Ce changement de paradigme se traduit également par la volonté d'accompagner les acteurs dans la transformation des pratiques professionnelles comme cela a été le cas avec la conférence de consensus relative aux interventions de protection de l'enfance à domicile, menée par Madame Geneviève Gueydan.

Il est énoncé que « L'objectif est de proposer des repères partagés sur les conditions de recours et de mise en œuvre de ces interventions qui concernent la moitié des mineurs relevant d'une mesure de protection ».

3. Du changement de paradigme aux besoins de formation

L'ensemble des professionnels du secteur de la protection se trouvent face à la réingénierie continue du système dans lequel ils opèrent ; système qui se voit modifié et impacté par :

- Le train législatif et la succession des réformes
- Le tournant de la nouvelle gestion publique (new public management, CPOM, mutation des systèmes d'information)
- Le tournant de la désinstitutionalisation par la transformation de l'offre (création de nouveaux services offrant une prise en charge dans et hors les murs de type SAPMN, ou SAPMF)
- L'avancée des démarches d'évaluation (notamment le renouvellement du dispositif d'évaluation par la HAS)

Parallèlement, les pratiques des professionnels et leurs savoirs théoriques et pratiques favorisant un accompagnement adapté, et de qualité demeurent interrogés au regard de différents facteurs :

- La prise en compte des troubles spécifiques et complexes (notamment concernant les enfants porteurs de handicap et de vulnérabilités sociales)
- Les habilités relationnelles et sociales spécifiques permettant de faire face à la violence, aux conduites abandonniques et aux troubles divers de l'attachement ;
- La capacité à « faire institution » et à faire vivre un travail d'équipe en institution ;
- La capacité à travailler en réseau sur les frontières entre protection de l'enfance et traitement de la délinquance juvénile, ou du handicap ;
- L'intégration de nouvelles approches ou le renouvellement des savoirs fondamentaux autour de la qualité de la prise en charge, notamment par des connaissances spécifiques et précises au sujet du développement de l'enfant (approche des neurosciences et de la clinique) et de l'évolution des approches psycho-pédagogiques globale ;

Nous le mesurons aujourd'hui, une large part des MECS, et nombre d'autres services en protection de l'enfance sont mis à mal par des injonctions paradoxales, la difficulté inhérente à l'exercice d'accompagnement de publics vulnérables, et la perte progressive d'un adossement à un corpus théorique faisant sens pour tous les acteurs.

4. Valoriser la contribution des EFTS et du réseau UNAFORIS à ce changement de paradigme

En raison de ce contexte, au nom du réseau des Ecoles de formation en travail social nous devons soutenir fortement l'idée que la formation ne doit pas devenir **l'angle mort de ce changement de paradigme.**

Réussir la réforme du champ de la protection de l'enfance c'est viser tout à la fois, comme indiqué dans le projet de loi le changement des représentations de la société ; c'est aussi soutenir fortement l'idée qu'il s'agit de **faire évoluer simultanément les représentations des professionnels**, ceux qui entrent dans ce secteur de la protection de l'enfance, mais aussi ceux qui y concourent dans leur action quotidienne à différentes places et dans différents lieux.

C'est tout l'effort d'UNAFORIS de vouloir à la fois :

- Valoriser la formation initiale en étant **force de proposition sur l'évolution des contenus de formation**, notamment pour les ASS, les EJE, les ES, mais aussi pour les postes d'encadrement ;
- Développer la **formation continue par une approche ancrée et proactive** des problématiques professionnelles existantes dans ce secteur, notamment en délivrant par le biais des certifications des formations de spécialisation permettant la valorisation des compétences
- D'inviter l'ensemble des membres du réseau à être des **acteurs du changement** en facilitant les interactions professionnelles et le débat d'idées et en orientant l'action publique locale par des positionnements spécifiques (ex en prenant place dans les observatoires départementaux, en étant conseil auprès des collectivités, en initiant des journées d'études et de recherches thématiques, en positionnant des actions de conseil et d'accompagnement visant la réforme des pratiques,
- Enfin en invitant l'ensemble des acteurs du réseau à être plus fortement encore des acteurs de la GPEC territoriale.

Pour toutes ces raisons, il est hautement souhaitable que les pouvoirs publics associent pleinement le réseau des acteurs de la formation à la conception, la mise en œuvre d'une réforme en profondeur du système français de protection de l'enfance.

Une troisième question plus financière se pose en creux : celle de savoir si l'argent du contribuable pourrait être mieux investi ou l'affectation des fonds revue et corrigée en fonction des résultats obtenus et de la massification de la demande d'aide sociale.

Cécile Formeau – IESTS de Nice

Pourquoi la formation des travailleurs sociaux est un thème central dans le prochain GIP ?

1/ Les EFTS regroupés au sein d'UNAFORIS dispensent la formation initiale de tous les futurs professionnels du territoire national, en s'appuyant sur des référentiels de connaissances et de compétences élaborés par toutes les parties prenantes et révisés assez régulièrement (dernière réingénierie des grades licence en 2018).

Si, en effet, la thématique de la Protection de l'Enfance apparaît « noyée » dans ces référentiels, il n'en est rien. En effet, chaque domaine de formation comporte des items qui y renvoient même implicitement et qui permettent de construire une professionnalité liée à une pratique dans ce secteur.

Dans la formation des ES par exemple, pour le seul DF1 : les contenus liés au développement psychoaffectif de l'enfant renvoient à la notion de besoins fondamentaux de l'enfant (Loi du 14 mars 2016 relative à la PE) ; ceux liés à la relation éducative (les médiations éducatives, le quotidien, l'éthique) ou encore aux phénomènes de groupe, à la famille, à la maltraitance, aux conduites à risque et même aux différentes situations de handicap sont articulés - soit dans le cadre de lectures, d'interventions de professionnels ou bien encore de pratiques de stages – au secteur de la Protection de l'enfance.

Si l'on examine attentivement les contenus de formation des 3 autres domaines, il apparaît de façon évidente que loin d'être aussi généralistes que certains le prétendent, ils permettent l'étayage nécessaire pour se confronter au terrain : réglementation et cadre institutionnel du projet (PPE), cadre réglementaire lié à la communication et au partage d'informations, types d'écrits, etc.

D'autre part, les modalités pédagogiques de l'alternance intégrative ont vocation à « outiller » les futurs professionnels. Rappelons que la formation des travailleurs sociaux compte environ 60 semaines de stage – soit + de la moitié de la formation qui se déroule sur des sites qualifiants. Cet aller-retour terrain/centre de formation fonde la spécificité de ces formations et implique des liens étroits entre les équipes pédagogiques et de professionnels qui se structurent autour des temps de réunion/information, des visites de stage notamment mais aussi de la *formation des référents professionnels*. Ce lien, cette proximité, ce partenariat qui s'incarne dans des conventions, évite également que les formations soient « hors-sol », désarrimées d'un réel du quotidien.

Les contenus évoluent avec le souci de s'adapter aux préoccupations ou thématiques (citons l'accueil des MNA, les nouveaux modes d'accueil ou de placement, les usages et pratiques du numérique, etc.), aux modifications du cadre législatif.

Le projet de loi relatif à l'enfance prévoit des modifications en profondeur du cadre de la PE – modifications dont la formation devra se faire écho auprès des futurs professionnels. Particulièrement les assistants familiaux, dont le statut va être directement impacté et qui sont formés pour la plupart dans des EFTS.

2/ Les EFTS participent activement à la formation tout au long de la vie des professionnels en proposant de la formation continue sur tout le territoire et selon des modalités extrêmement variées. Qu'il s'agisse de modules sur des thématiques précises - l'IP, les écrits professionnels, le PPE, le secret professionnel, l'accueil et la gestion de la violence, le travail avec les familles – en inter ou en intra ; de l'animation de groupes d'analyses de pratiques (ou de paroles ou de supervision, selon les demandes) – les associations et collectivités

territoriales se tournent le plus fréquemment vers les EFTS les plus proches, ceux avec qui elles ont noué des relations partenariales historiques, qui connaissent leurs spécificités institutionnelles et environnementales.

La création de modules répondant aux attentes des employeurs participe également à irriguer la formation initiale. Pour illustration, l'IESTS travaille actuellement avec une association niçoise qui accueille plus de 200 MNA, à l'élaboration d'un parcours de formation complémentaire qui s'articule autour de 3 modules de 14h. L'enjeu est de permettre la montée en compétences sur cette thématique des étudiants de l'Institut mais également de tous les professionnels dont la mission est d'accompagner ce public.

La création d'un diplôme Universitaire Protection de l'Enfance répond à cette préoccupation. Le co-portage de cette formation avec la Faculté de droit et de science politique de l'Université Côte d'Azur (UCA) permet une transversalité des approches et un décloisonnement des pratiques. Le public ciblé est très large : travailleurs sociaux, étudiants, soignants, personnels de l'Education Nationale, de la police, de la justice ...

3/ Les EFTS participent enfin grandement à l'animation territoriale du secteur et à la synergie des acteurs par des activités complémentaires à la formation. Par exemple :

- Ils sont souvent animateurs des Comités Locaux du Travail Social et du Développement Social, émanation du HCTS, dont l'objectif est de réunir l'ensemble des acteurs de l'intervention sociale au sens large du terme et de créer un espace de partage, lieu-ressources duquel émergent réflexions et projets. Pour le CLTSDS du Alpes Maritimes, s'y retrouvent à l'IESTS une fois par trimestre des représentants de la CAF, de la CPAM, du CD06, du CCAS de Nice, de la PJJ, de nombreuses associations du champ du handicap et de la protection de l'enfance – et surtout, des personnes accompagnées (travailleurs d'ESAT, mères accueillies en centre maternel, mères résidant dans des QPV, etc.). Les EFTS, du fait de leur ancrage territorial, ont la capacité de réunir beaucoup d'acteurs en leur offrant un espace d'ouverture et de rencontre dont ils se saisissent depuis trois ans maintenant. Le CLTSDS 06 est une déclinaison départementale du CLTSDS PACA qui réunit les autres EFTS de la Région, en partenariat avec l'URIOPSS et le Conseil Régional des Personnes Accueillies et Accompagnées.
- L'IESTS a élaboré le dispositif d'accompagnement à la réécriture du schéma de l'enfance du CD06 et du Schéma départemental des services aux familles et les anime depuis quelques mois. Le laboratoire de recherche de l'Institut a ainsi procédé à une évaluation des schémas précédents, une analyse des politiques publiques en la matière et mis en œuvre une large concertation des acteurs concernés et des bénéficiaires. Plus de 200 questionnaires ont permis de recueillir des données, de nombreux entretiens ont été menés. Ce travail témoigne à la fois d'une expertise des EFTS mais aussi de leur compétence en matière d'animation territoriale. Les formateurs sont associés aux différentes phases de cet accompagnement, ce qui contribue à alimenter les contenus de formation qu'ils dispensent.

- La recherche, et son développement, constitue pour les EFTS un axe fort de leur activité ces dernières années : conférences, colloques, publications, revues et recherches-actions participent à faire évoluer pratiques et contenus pour les établissements et collectivités mais également pour les équipes pédagogiques et les étudiants. En lien avec la thématique qui nous occupe, et pour exemple entre autres, l'IESTS en 2020 a mené une Etude d'impact social d'un dispositif national de coordination (traite des êtres humains)¹, une Etude d'impact de la médiation éducative autour des Lycées dans la Région Sud², Diagnostic de la couverture territoriale des Points d'Accueil Social Inconditionnel (PASI)³.
- Evoquons enfin, que certains DG d'EFTS siègent à l'ODPE.

¹ Etude réalisée en partenariat avec l'association ALC (06), plus particulièrement le dispositif ACSé

² Etude co-réalisée avec le LIRISS (IMF Marseille) et en partenariat avec la Région Sud

³ Réalisé en partenariat avec le CD06 dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté